



SPIP : Quand l'institution judiciaire ses propres missions !

« Le service pénitentiaire d'insertion et de probation a pour mission de participer à la prévention des effets désocialisant de l'emprisonnement, de favoriser le maintien des liens sociaux et familiaux et d'aider à préparer la réinsertion sociale », c'est l'article D113-60 du code pénitentiaire

Une garde à vue et une perquisition, c'est ce que le parquet de Nanterre a prévu pour un collègue exerçant ses missions d'accès au droit

Jeter en pâture son personnel, le pointer du doigt : c'est ce que l'établissement pénitentiaire de Villepinte et la direction du SPIP 93 ont réservé à un collègue exerçant simplement sa mission de maintien des liens familiaux.

Le silence de l'administration face aux violations des droits et aux atteintes aux conditions de travail des personnels des SPIP est devenu notre pain quotidien. Mais les personnels refusent désormais de manger ce pain dur et rassis. La corbeille est pleine.

Honte à vous qui dévoyez vos missions de respect du droit.
Honte à vous qui maltraitez toujours davantage les personnels.
Honte à vous et à vos managements toxiques et illégaux.

L'intersyndicale CGT SPIP 65 et UFAP UNSa Justice apporte son soutien total à tous les collègues injustement et violemment maltraités et exige qu'un soutien institutionnel officiel leur soit immédiatement apporté.

L'intersyndicale CGT SPIP65 et UFAP-UNSa Justice s'associe pleinement au mouvement national du 17 mars 2026

Tarbes le 16/03/2026